
[Imprimer](#)

Garges-lès-Gonesse : recherche d'un urbaniste coordonnateur pour la ZAC Dame Blanche nord

Image

Grand Paris aménagement recherche un urbaniste coordonnateur pour la ZAC Dame Blanche nord à Garges-lès-Gonesse (Val d'Oise).

Le quartier de la Dame Blanche nord a été retenu en 2015 en tant que projet d'intérêt national au titre du Nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU). Le dossier de création de

ZAC a été approuvé au conseil d'administration de Grand Paris aménagement le 28 novembre 2021 et l'arrêté préfectoral de création devrait intervenir fin 2022.

D'un périmètre de 25 ha, Dame Blanche nord est un quartier composé de 1 876 logements et accueillant plus de 6 000 habitants et qui "connaît d'importantes difficultés sociales". Différentes phases d'études ont permis d'aboutir à la réalisation d'un plan-guide élaboré par l'Atelier Ruelle, base de la formalisation de convention NPNRU. Le programme qui en découle prévoit la démolition-reconstruction des équipements vieillissants et la diversification de l'offre de logements. "Afin de décloisonner le quartier, le projet s'attachera à repenser les liens inter-quartiers" et un "travail fin" doit être conduit sur la trame verte.

2 consultations

Dans ce cadre, Grand Paris aménagement a lancé deux consultations pour sélectionner le groupement de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC - réunissant les compétences d'un BET VRD, d'un paysagiste, d'un spécialiste de l'environnement - et pour désigner l'urbaniste coordonnateur de la ZAC - réunissant les compétences d'architecte urbaniste et de paysagiste, objet du présent cahier des charges.

S'agissant du second, la mission consiste à porter, pour le compte de la maîtrise d'ouvrage, "un parti d'aménagement global et cohérent, de concevoir les espaces publics pour l'aménagement de la zone jusqu'en phase esquisse, assurer le respect des grands principes et invariants du projet urbain et paysager tout au long de l'opération et permettre la cohérence des projets d'architecture de construction, et enfin donner à la maîtrise d'ouvrage les moyens de communiquer sur l'état d'avancement de l'opération", indiquent les documents de marché.

[Consulter l'avis](#)